



Déclaration liminaire du CTL du 26/11/2020

Au vu de l'aggravation de la situation sanitaire, le président de la république a **rétabli le confinement à compter du 30 octobre 2020**. Toutefois, contrairement au printemps dernier, **les administrations doivent assurer l'intégralité de leurs missions**, y compris l'accueil du public. C'est ainsi qu'on apprend que **toutes les missions de services publics sont une activité de première nécessité !**

Ce n'est pas une surprise pour nous **qui avons toujours défendu les missions et les agents**, qui ont répondu une fois de plus présent au cœur de cette nouvelle crise : paiement des dépenses hospitalières, salaires des fonctionnaires, etc..

Alors que la pandémie n'est pas sous contrôle et que vos équipes sont mises à rude épreuve, vous avez décidé de maintenir vos projets de restructurations du réseau. Comme l'a dit M MACRON « **nous sommes en guerre** », or **une guerre se gagne avec des soldats et pas seulement avec un état-major**. La covid-19 a engendré **une hausse des arrêts de travail** et il est démontré que **de plus en plus de Français ont des problèmes psychologiques**. **Quand on est en Guerre, on ne restructure pas les régiments, mais on veille à l'entretien des troupes**.

Les collègues doivent faire face à **la crise sanitaire et à la menace terroriste**. On veut leur imposer en plus une réforme du réseau qui n'est **ni judicieuse ni opportune**. En outre, une telle réforme des structures est **incompatible avec le dialogue social actuel en mode dégradé**.

Plutôt que de vouloir imposer à tout pris le nouveau réseau de proximité, la DDFIP, comme tout employeur, doit avoir comme priorité **la santé et la sécurité de ses collaborateurs**.

Le 29 octobre 2020, la ministre de l'action et de la transformation publique a publié une circulaire qui en termes très directifs, affirme que **le télétravail est désormais la règle pour tous les agents qui le peuvent**. Dans ce cadre, **le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100 %**. Or, le 12 novembre 2020, lors de la conférence de presse du premier ministre, il a été annoncé que **40 % des fonctionnaires** (à l'exception de l'éducation nationale, de la police et de la gendarmerie) étaient en position de télétravail. Même si les derniers chiffres ne nous ont pas été communiqués, la DDFIP est loin d'atteindre ces taux. **Au lieu de se lancer dans les restructurations, la DDFIP devrait plutôt développer le télétravail**.

Concernant les points à l'ordre du jour du présent CTL, FO DGFIP 42 **exige le retrait du NRP**, qui achève de rompre le lien entretenu consciencieusement avec les collectivités.

Nous ne comprenons pas, par ailleurs, qu'un tel ordre du jour soit soumis à l'avis du CTL alors même que **le CHS-CT ne s'est pas encore prononcé sur ces réformes**.

En outre, nous exigeons, Monsieur le Président, **l'avis circonstancié en matière de santé et de sécurité au travail** du médecin de prévention et de l'inspecteur santé sécurité au travail pour chacun des projets en cours dans le département. En effet, il apparaît que ces projets constituent un bouleversement important pour les personnels.

En conséquence, FO DGFIP 42 **demande l'abandon de toutes les réformes en cours** :

- parce que les conditions d'un dialogue social effectif ne sont pas réunies ;
- parce que cette année 2020 a été suffisamment éprouvante pour notre collectif de travail sans en rajouter ;
- parce que votre priorité doit redevenir la protection des personnels contre le coronavirus et contre la menace terroriste ;
- parce que vos restructurations aussi massives que mal ficelées vont tous nous envoyer dans le mur.

Les élus FO DGFIP 42